

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue le mercredi 10 juin 2020 à compter de 19 h par vidéoconférence et à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020. L'enregistrement de cette séance du conseil est publié sur le site Web de la MRC, conformément au même Arrêté.

PRÉSENCES : M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, M. Pascal Bonin, maire de la ville de Granby, M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo, M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton.

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Jessica Tanguay, greffière, et Mme Marlène Pawliw, coordonnatrice aux communications, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 03.

2020-06-189

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

Présences et constatation du quorum

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2020
3. Période de questions
4. Aménagement du territoire :
 - 4.1 Demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé par la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby :
 - 4.1.1 Règlement no. 398-2019 modifiant le règlement de zonage no. 372-2017 de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby
 - 4.2 Avis sur les modifications aux schémas d'aménagement et de développement des MRC limitrophes :
 - 4.2.1 Projet de règlement numéro 2020-02 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin d'harmoniser les dispositions sur les coupes forestières avec le nouveau règlement régional concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés de la MRC du Val-Saint-François
 - 4.3 Octroi d'un mandat pour l'étude et la préparation d'une demande d'exclusion de la zone agricole permanente des lots 3 988 283 (partie) et 3 988 003 (partie) du cadastre du Québec dans la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford

- 4.4 Demandes adressées à la CPTAQ :
 - 4.4.1 Demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles présentée à la CPTAQ par Mme Sylvie Denis, M. Pierre Guillette et M. Marc-Olivier Guillette concernant le lot 1 141 925 du cadastre du Québec à Granby
 - 4.4.2 Demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles présentée à la CPTAQ par Beauregard inc. concernant le lot 3 557 189 du cadastre du Québec à Sainte-Cécile-de-Milton
- 5. Cours d'eau :
 - 5.1 Cours d'eau Gervais à Roxton Pond – Recommandation du surveillant des travaux, acte de répartition finale et autorisation de paiement
- 6. Plan directeur de l'eau :
 - 6.1 Demande de l'OBV Yamaska en lien avec le partage et l'utilisation des analyses des milieux humides et hydriques sur le bassin versant de la Yamaska
 - 6.2 Désignation d'un représentant substitut pour l'assemblée générale annuelle de l'OBV Yamaska
 - 6.3 Octroi d'un mandat à un conseiller juridique pour les dossiers d'infraction à être traités à la Cour municipale de Granby
- 7. Gestion des matières résiduelles :
 - 7.1 Lancement d'un appel d'offres pour la fabrication et la livraison de bacs roulants pour matières organiques
 - 7.2 Adjudication d'un contrat pour la collecte et le transport des plastiques agricoles du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020
 - 7.3 Présence d'un sous-traitant au contrat numéro 2019/005 pour la fabrication et la livraison de conteneurs pour ordures et matières recyclables
 - 7.4 Lancement d'un appel d'offres pour la fabrication et la livraison de conteneurs pour ordures et matières recyclables
 - 7.5 Demande de prolongation de l'échéancier de l'aide financière pour la mise en commun d'équipements d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal
 - 7.6 Projet de symbiose industrielle en Haute-Yamaska en partenariat avec le CLD de Brome-Missisquoi et Granby Industriel
 - 7.7 Autorisation de signature – Entente relative au partage de contenu du site Web Gêné de jeter avec la MRC Brome-Missisquoi
- 8. Écocentres :
 - 8.1 Autorisation de vente du tracteur situé à l'écocentre à Granby
 - 8.2 Mandat pour réaliser des travaux d'installation de trottoirs de béton et de modification des corniches aux postes d'accueil des écocentres
- 9. Affaires financières :
 - 9.1 Approbation et ratification d'achats
 - 9.2 Approbation des comptes
 - 9.3 Dépôt du rapport mensuel au conseil requis suivant les règlements numéros 2017-303 et 2019-318 ainsi que sous l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*
- 10. Bâtiment administratif :
 - 10.1 Adjudication du contrat numéro 2020/001 pour les services professionnels en architecture pour la conception de plans et devis et surveillance des travaux - Démolition et construction d'un bâtiment administratif
 - 10.2 Adjudication du contrat numéro 2020/002 pour les services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis et surveillance des travaux - Démolition et construction d'un bâtiment administratif

11. Développement local et régional :
 - 11.1 Fonds régions et ruralité — Établissement des priorités d'intervention 2020-2021
 - 11.2 Projet de positionnement et de dépenses des Haltes gourmandes pour l'été 2020
12. Réseau cyclable :
 - 12.1 Octroi d'un budget additionnel à la Corporation d'aménagement récréo-touristique de la Haute-Yamaska (C.A.R.T.H.Y.) inc. pour l'année 2020
13. Sécurité incendie :
 - 13.1 Lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant l'analyse de la possibilité et de la viabilité économique, organisationnelle et technique d'un projet de coopération intermunicipale en sécurité incendie
14. Évaluation :
 - 14.1 Dépôt et acceptation du rapport annuel des activités du Service d'évaluation pour 2019
15. Autorisation de signature – Addenda au contrat de prêt pour le Programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
16. Période de questions
17. Clôture de la séance

2020-06-190

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2020

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2020.

Note :

PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020. Par ailleurs, le préfet mentionne qu'aucune question n'a été transmise au préalable par le public ou les médias.

2020-06-191

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY – RÈGLEMENT NO. 398-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 372-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 398-2019 adopté le 12 mai 2020, intitulé « Règlement no.398-2019 modifiant le règlement de zonage no. 372-2017 de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 398-2019 de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité

attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2020-06-192 **AVIS DE COMPATIBILITÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-02 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS AFIN D'HARMONISER LES DISPOSITIONS SUR LES COUPES FORESTIÈRES AVEC LE NOUVEAU RÈGLEMENT RÉGIONAL CONCERNANT LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX BOISÉS**

ATTENDU l'adoption par la MRC du Val-Saint-François du projet de règlement numéro 2020-02 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François afin d'harmoniser les dispositions sur les coupes forestières avec le nouveau règlement régional concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement d'aviser la MRC du Val-Saint-François que le projet de règlement soumis s'avère compatible avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Haute-Yamaska.

2020-06-193 **OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ÉTUDE ET LA PRÉPARATION D'UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE DES LOTS 3 988 283 (PARTIE) ET 3 988 003 (PARTIE) DU CADASTRE DU QUÉBEC DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD**

ATTENDU l'adoption par la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford, de la résolution numéro 2019-03-064, appuyant le développement d'un projet résidentiel et demandant à la MRC de consentir à la présentation d'une demande d'exclusion de la zone agricole permanente à la CPTAQ aux fins de sa réalisation puis d'autoriser l'agrandissement du périmètre d'urbanisation prévu au schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU que cette démarche nécessite la préparation d'un dossier argumentaire à déposer aux instances de la CPTAQ;

ATTENDU que le règlement numéro 2005-160 de la MRC prévoit la façon dont les frais liés à la réalisation d'études professionnelles seront facturés à la municipalité locale;

ATTENDU que des offres de prix ont été sollicitées auprès de cinq firmes de consultants externes pour réaliser les documents argumentaires requis;

ATTENDU qu'après analyse des quatre offres de services reçues, il y a lieu de retenir les services de la firme Urbanisme & Ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'octroyer à la firme Urbanisme & Ruralité le mandat pour la réalisation d'une étude et la production des documents requis au soutien de la présentation d'une demande d'exclusion de la zone agricole permanente de la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford pour un montant forfaitaire de 5 250 \$, plus taxes applicables.

2020-06-194

DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR MME SYLVIE DENIS, M. PIERRE GUILLETTE ET M. MARC-OLIVIER GUILLETTE CONCERNANT LE LOT 1 141 925 DU CADASTRE DU QUÉBEC À GRANBY

ATTENDU que les demandeurs souhaitent construire une résidence sur le lot 1 141 925 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 977 mètres carrés;

ATTENDU que ce lot est utilisé à des fins résidentielles depuis de nombreuses années;

ATTENDU que l'ancienne résidence a été démolie à la suite d'un incendie survenu en 2019 et que le droit acquis quant à cet usage est maintenant éteint;

ATTENDU qu'il y a d'autres terrains disponibles hors de la zone agricole pour un nouvel usage résidentiel;

ATTENDU, toutefois, que l'homogénéité du secteur ne serait pas compromise, le terrain ayant été utilisé à des fins résidentielles depuis plusieurs années;

ATTENDU que le projet n'apporte pas de contraintes supplémentaires quant aux distances séparatrices;

ATTENDU que, compte tenu des circonstances actuelles, les demandeurs souhaitent obtenir un délai supplémentaire pour effectuer la construction;

ATTENDU que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU que la Ville de Granby appuie la demande puisque celle-ci est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif agricole à l'effet d'appuyer la demande telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement d'appuyer la demande telle que présentée par Mme Sylvie Denis, M. Pierre Guillette et M. Marc-Olivier Guillette à la CPTAQ pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 1 141 925 du cadastre du Québec.

2020-06-195

DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR BEAUREGARD INC. CONCERNANT LE LOT NUMÉRO 3 557 189 DU CADASTRE DU QUÉBEC À SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

ATTENDU la demande de Beauregard inc. d'utilisation à des fins autres qu'agricoles présentée pour le lot 3 557 189 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2,55 hectares;

ATTENDU que le demandeur souhaite obtenir l'autorisation d'occuper et utiliser l'immeuble aux fins de la conception et de l'assemblage d'équipements reliés à la gestion des fumiers;

ATTENDU que le lot visé a été utilisé à une fin autre que l'agriculture depuis plus de 20 ans et que sa superficie réduite et sa situation entre une résidence et une industrie le rendent peu propice à une utilisation agricole;

ATTENDU que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton appuie la demande;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif agricole à l'effet d'appuyer la demande telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'appuyer la demande telle que présentée par Beauregard inc. à la CPTAQ pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 3 557 189 du cadastre du Québec.

2020-06-196

COURS D'EAU GERVAIS À ROXTON POND - RECOMMANDATION DU SURVEILLANT DES TRAVAUX, ACTE DE RÉPARTITION FINALE ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Soumis : Acte de répartition finale daté du 13 mai 2020.

Il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement :

1. D'accepter le rapport de fin des travaux de la firme Tetra Tech QI inc. daté du 12 mai 2020;
2. D'approuver les factures numéros 2830 et 2831 présentées par Huard Excavation inc. totalisant 8 158,63 \$, taxes incluses, en lien avec l'activité B du contrat numéro 2019/002;
3. D'autoriser le paiement des comptes suivants :

Huard Excavation inc. (travaux d'entretien)	8 158,63 \$
Tetra Tech QI inc. (honoraires)	114,98 \$
4. De déboursier 539,98 \$ de la retenue conservée à Huard Excavation inc. à l'automne 2019 afin de conserver un montant de 1 355,84 \$ en guise de garantie d'un an;
5. D'accepter l'acte de répartition finale tel que préparé par Mme Denise Leclaire, directrice des Services administratifs et des ressources humaines, et daté du 13 mai 2020, concernant les travaux effectués dans le cours d'eau Gervais à Roxton Pond;
6. De facturer à la Municipalité de Roxton Pond 100 % des frais encourus de 7 554,90 \$ dans le cadre de ce dossier d'entretien de cours d'eau.

2020-06-197

DEMANDE DE L'OBV YAMASKA EN LIEN AVEC LE PARTAGE ET L'UTILISATION DES ANALYSES DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA

ATTENDU que les MRC, les organismes de bassin versant et le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie sont tous partenaires du Programme régional d'acquisition de données sur les milieux humides et hydriques (Programme) de GéoMont;

ATTENDU que le Programme vise à développer des données utiles aux MRC pour leur Plan régional de milieux humides et hydriques ainsi qu'à développer une base de données commune pour les organismes partenaires;

ATTENDU que les organismes de bassin versant du territoire ont l'obligation en vertu de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* de publier et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau (PDE) et notamment de mettre à jour les éléments concernant les milieux humides et hydriques pour 2021;

ATTENDU l'intérêt démontré par les partenaires du Programme pour les analyses que l'OBV Yamaska peut réaliser à l'aide des données du Programme;

ATTENDU que l'OBV Yamaska souhaite partager aux partenaires du Programme les analyses géomatiques réalisées à partir des données du Programme;

ATTENDU que les MRC disposent de la possibilité de diffuser au grand public des données de milieux humides du Programme;

ATTENDU que plusieurs analyses développées par l'OBV Yamaska présentent des statistiques sur les milieux humides et hydriques sans que ce soit possible de les localiser sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska autorise l'OBV Yamaska à partager les analyses développées à partir des données du Programme régional d'acquisition de données sur les milieux humides et hydriques en respectant les conditions suivantes :

1. Limiter le partage des données aux partenaires du Programme ainsi qu'aux municipalités du territoire et aux ministères concernés (le cas échéant), toujours en adéquation avec les principes de partenariat constructif dans lequel se déroule le Programme;
2. Ne pas diffuser publiquement les données du Programme permettant d'identifier l'emplacement précis des milieux humides avant que les MRC ne procèdent à la publication de leur Plan régional de milieux humides et hydriques;
3. Mentionner que les données sources utilisées ont été produites par GéoMont et ne proviennent pas des MRC;
4. Assujettir aux mêmes obligations toute organisation avec laquelle l'OBV Yamaska partage l'information.

2020-06-198

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUBSTITUT AUPRÈS DE L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA

ATTENDU que la résolution numéro 2019-12-476 désigne M. Philip Tétrault comme représentant de la MRC de La Haute-Yamaska auprès de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) et qu'il est dans l'impossibilité d'être présent à l'assemblée générale annuelle 2020 de cette organisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement de désigner M. Paul Sarrazin à titre de représentant substitut de la MRC auprès de l'OBV Yamaska pour l'année 2020.

2020-06-199

OCTROI D'UN MANDAT À UN CONSEILLER JURIDIQUE POUR LES DOSSIERS D'INFRACTION À ÊTRE TRAITÉS À LA COUR MUNICIPALE DE GRANBY

Soumise : Offre de services du 22 mai 2020.

ATTENDU que M^e Jocelyn Belisle agit à titre de procureur de municipalités locales du territoire de la MRC ayant une entente à la Cour municipale de Granby;

ATTENDU que la MRC doit s'adjoindre les services d'un conseiller juridique en lien avec l'émission de plusieurs constats d'infraction reliés à l'application des dispositions relatives à la protection de bandes riveraines dans les règlements de zonage des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'octroyer un mandat à M^e Jocelyn Belisle, avocat, pour agir à titre de conseiller juridique de la MRC dans le cadre d'émission de constats d'infraction à être traités à la Cour municipale de Granby reliés à l'application des dispositions relatives à la protection de bandes riveraines dans les règlements de zonage des municipalités, selon les termes de l'offre de services telle que soumise.

2020-06-200

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA FABRICATION ET LA LIVRAISON DE BACS ROULANTS POUR MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska souhaite obtenir des soumissions pour confier les services de fabrication et de livraison de bacs roulants pour matières organiques pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement :

1. De lancer un appel d'offres par invitation afin de mandater une entreprise pour la fabrication et la livraison de bacs roulants pour matières organiques;
2. D'établir le mode d'attribution du contrat sur la base du soumissionnaire conforme ayant prévu le prix le plus bas.

2020-06-201

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES PLASTIQUES AGRICOLES DU 1^{ER} JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2020

Soumise : Offre de service datée du 21 mai 2020.

ATTENDU que le contrat numéro 2019/004 pour la collecte et le transport des plastiques agricoles aux fins de mise en valeur vient à échéance au 30 juin 2020;

ATTENDU que la MRC a demandé des offres de services pour la collecte et le transport des plastiques agricoles du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020;

ATTENDU qu'une seule entreprise a déposé une offre de services à savoir Sani-Éco inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement :

1. D'adjuger le mandat pour la collecte et le transport des plastiques agricoles à l'entreprise Sani-Éco inc. sur la base d'un prix unitaire par adresse à desservir de

78 \$ et d'un prix pour le transport aller-retour vers le lieu de disposition désigné par la MRC de 2,44 \$ par kilomètre, plus taxes applicables, tel qu'indiqué à l'offre de services telle que soumise, totalisant aux fins de sa valeur estimative, un montant de 9 913,20 \$, plus taxes applicables;

2. De désigner comme chef de projet dudit contrat, la chef de projet, volet ordures et matières recyclables ou, en son absence, la chef de projet, volet matières organiques ou la directrice du Service des matières résiduelles.

2020-06-202

PRÉSENCE D'UN SOUS-TRAITANT AU CONTRAT NUMÉRO 2019/005 POUR LA FABRICATION ET LA LIVRAISON DE CONTENEURS POUR ORDURES ET MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU que la MRC a octroyé le contrat numéro 2019/005 pour la fabrication et la livraison de conteneurs pour ordures et matières recyclables à 9055-1698 Québec inc. (St-Pie Hydraulique) à la suite d'un appel d'offres public;

ATTENDU que ce contrat a été octroyé sur la base de la Formule de soumission et bordereau des prix daté du 28 octobre 2019 qui ne prévoyait pas de sous-traitant pour l'exécution de ce contrat;

ATTENDU que la MRC a constaté récemment que St-Pie Hydraulique a recours aux services d'au moins un sous-traitant, à savoir Transport André Rioux, depuis la conclusion du contrat et a confirmé ne jamais avoir eu l'équipement nécessaire pour réaliser la livraison prévue au contrat sans sous-traitant;

ATTENDU que la déclaration au sujet de l'absence de sous-traitant dans la soumission constitue une fausse déclaration et que cela contrevient au Règlement numéro 2018-310 de gestion contractuelle, au Règlement numéro 2019-322 de gestion contractuelle et aux dispositions du document d'appel d'offres numéro 2019/005;

ATTENDU que, dans ces circonstances, l'article 3.4.15 du document d'appel d'offres faisant partie du contrat numéro 2019/005 prévoit la résiliation de plein droit du contrat sans indemnité au fournisseur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement de :

1. Résilier le contrat numéro 2019/005 pour la fabrication et la livraison de conteneurs pour ordures et matières recyclables à 9055-1698 Québec inc. (St-Pie Hydraulique) à compter de la date de la dernière livraison des conteneurs identifiés dans les bons de commande ENB2000062 (6 mars 2020) et ENB2000086 (29 avril 2020);
2. Confirmer que le coût des commandes de conteneurs réalisées en lien avec les bons de commande ENB2000062 (6 mars 2020) et ENB2000086 (29 avril 2020) sera acquitté par la MRC selon les termes prévus au contrat sans toutefois ajouter d'indemnité au fournisseur, tel que prévu à l'article 3.4.15 du document d'appel d'offres faisant partie du contrat numéro 2019/005.

2020-06-203

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA FABRICATION ET LA LIVRAISON DE CONTENEURS POUR ORDURES ET MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU la résiliation du contrat numéro 2019/005;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement :

1. De lancer un appel d'offres public afin de mandater une entreprise pour la fabrication et la livraison de conteneurs pour ordures et matières recyclables;
2. D'établir le mode d'attribution du contrat sur la base du soumissionnaire conforme ayant prévu le prix le plus bas.

2020-06-204

DEMANDE DE PROLONGATION DE L'ÉCHÉANCIER DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska travaille à mettre en place un service de vidange des installations septiques des bâtiments assimilables aux résidences isolées;

ATTENDU que la MRC a obtenu une aide financière dans le cadre l'appel de projets pour la mise en commun d'équipements d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal proposée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour ce projet;

ATTENDU que l'aide financière prévoit que l'ensemble des travaux du projet doit être mené à terme avant le 15 décembre 2020;

ATTENDU que la période de services de vidange des fosses septiques est circonscrite dans l'année (6 mois par an) et que la saison est déjà en cours;

ATTENDU que le contexte de la pandémie du COVID-19 a retardé le projet;

ATTENDU que la MRC a besoin d'un délai supplémentaire pour mener à terme le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement de demander au MAMH une prolongation d'un an, soit jusqu'au 15 décembre 2021, pour terminer ce projet afin d'être admissible à l'aide financière pour la mise en commun d'équipements d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

2020-06-205

PROJET DE SYMBIOSE INDUSTRIELLE EN HAUTE-YAMASKA EN PARTENARIAT AVEC LE CLD DE BROME-MISSISQUOI ET GRANBY INDUSTRIEL

ATTENDU que dans le cadre de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), la MRC de La Haute-Yamaska vise à augmenter la performance de récupération globale des matières résiduelles dans les industries, commerces et institutions (ICI);

ATTENDU que la MRC a développé une expertise en gestion des matières résiduelles et qu'elle offre des services de collecte et d'accompagnement aux entreprises industrielles;

ATTENDU que la MRC souhaite favoriser la transition vers l'économie circulaire;

ATTENDU qu'une symbiose industrielle est un réseau d'entreprises qui échangent des matières, expertises et services dans le cadre d'une économie circulaire;

ATTENDU qu'un projet de symbiose industrielle vise à réduire les impacts environnementaux des entreprises industrielles par notamment l'optimisation de la

gestion des matières résiduelles, à augmenter leur efficacité économique et à accroître leur responsabilité sociale;

ATTENDU qu'un projet de symbiose industrielle inclut le recrutement d'entreprises afin de collecter des données, l'identification des synergies potentielles, la mise en place de synergies le suivi des maillages, et finalement, la mesure des retombées;

ATTENDU que Granby Industriel désire être partenaire d'un projet de symbiose industrielle et qu'elle déploie actuellement une certification Écoresponsable sur le territoire de la Haute-Yamaska;

ATTENDU que le CLD de Brome-Missisquoi a mis en place le projet Symbiose Brome-Missisquoi depuis 2014 et qu'il désire être partenaire d'un projet en Haute-Yamaska pour élargir les échanges;

ATTENDU qu'une entente devra être conclue entre les partenaires du projet;

ATTENDU que deux stratégies de circularité pourraient être visées dans le déploiement d'un projet de symbiose en Haute-Yamaska, à savoir :

- Mettre en place des symbioses industrielles sur le territoire de la Haute-Yamaska, tout en élargissant les échanges avec les entreprises de la Symbiose Brome-Missisquoi qui existe depuis 2014;
- Soutenir l'expansion de la certification Écoresponsable de Granby Industriel afin d'optimiser les opérations et la consommation responsable des ressources par les industries;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska accepte les principes suivants :

1. De participer au projet pour le développement d'un projet de symbiose industrielle sur le territoire de La Haute-Yamaska;
2. De former un partenariat avec Granby Industriel et le CLD de Brome-Missisquoi aux fins du projet;
3. D'agir à titre d'organisme porteur du projet;
4. Qu'un plan de financement pour ce projet ainsi qu'un projet de protocole d'entente à intervenir avec les organismes susmentionnés soient soumis au conseil à ces fins pour approbation.

2020-06-206

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE DE CONTENU DU SITE WEB GÉNÉ DE JETER AVEC LA MRC BROME-MISSISQUOI

Soumise : Entente relative au partage de contenu du site Web Généré de Jeter.

Sur une proposition de M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer l'entente avec la MRC Brome-Missisquoi telle que soumise et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2020-06-207 **AUTORISATION DE VENTE DU TRACTEUR SITUÉ À L'ÉCOCENTRE À GRANBY**

Soumise : Offre d'achat pour le tracteur de l'entreprise Broyage RM inc.

ATTENDU que le tracteur situé à l'écocentre à Granby a été mis en vente (tracteur CASE IH, Maxxum 110, 2012, numéro de série : ZCBE12707);

ATTENDU qu'une offre a été reçue de l'entreprise Broyage RM inc. totalisant 50 000 \$, plus taxes applicables;

ATTENDU qu'une inspection mécanique sera faite par l'acheteur préalablement à la vente, à ses frais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement :

1. D'autoriser la vente du tracteur situé à l'écocentre à Granby, dont le numéro de série est ZCBE12707, sans garantie légale selon un prix de vente de 50 000 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Broyage RM inc. selon l'offre datée du 22 mai 2020;
2. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution dont notamment tous les documents qui pourraient être nécessaires auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

2020-06-208 **MANDAT POUR RÉALISER DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE TROTTOIRS DE BÉTON ET DE MODIFICATION DES CORNICHES AUX POSTES D'ACCUEIL DES ÉCOCENTRES**

Soumise : Offre de services du 14 mai 2020.

ATTENDU que la MRC a transmis une demande d'offre de services pour l'installation d'un trottoir de béton ainsi que la modification des corniches à chaque poste d'accueil sur le site des deux écocentres;

ATTENDU que deux entreprises ont déposé une offre de services, à savoir 9184-7970 Québec inc. (représentée par M. Jacques Gagnon) et Construction Maurice David & Filles (9229-3612 Québec inc.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'adjuger le contrat à l'entreprise Construction Maurice David & Filles (9229-3612 Québec inc.), plus basse offre conforme, sur la base du prix forfaitaire de 7 125,40 \$, plus taxes applicables, prévu à l'offre de services telle que soumise et d'utiliser le surplus affecté – écocentres aux fins d'acquitter cette dépense.

2020-06-209 **APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS POUR JUIN 2020**

Sur une proposition de M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement de ratifier et d'approuver les achats suivants :

Fournisseur	Description	Coût
<u>RATIFICATION D'ACHATS :</u>		
Partie 1 du budget (ensemble) :		
ESRI	Entreposage de données sur le serveur - 1000 crédits	183,96 \$
Brio RH inc.	Mandat de recrutement - poste d'agent de développement - volet Haltes gourmandes et marchés publics	6 151,16 \$
<u>APPROBATION D'ACHATS :</u>		
Partie 1 du budget (ensemble) :		
Les équipements MS Geslam inc.	Renouvellement du certificat SSL exchange.haute-yamaska.ca pour 2 ans	356,42 \$
L'Heureux et Roy	Conception graphique de certains visuels en lien avec le projet du Plan de développement de la zone agricole de la MRC	620,87 \$
Sani-Éco inc.	Collecte supplémentaire d'encombrants pour la période du déménagement	4 794,46 \$
Partie 2 du budget (évaluation, diffusion matrice, sécurité publique) :		
Buropro Citation	Imprimante HP LaserJet Pro M203dw et cartouche d'encre	387,43 \$
Imprimerie CIC	Impression 20 000 dépliants - Campagne de sensibilisation sur l'usage du cannabis	3 449,25 \$
Lithium Marketing inc.	Graphisme et animation vidéo - Campagne de sensibilisation sur l'usage du cannabis	11 434,26 \$
Postes Canada	Médiaposte sans adresse - dépliants - Campagne de sensibilisation sur l'usage du cannabis	3 542,22 \$
TOTAL :		<u><u>30 920,03 \$</u></u>

2020-06-210

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes énumérés à la liste portant le numéro « APP-06-01 ». Cette liste fait partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

Note :

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL AU CONSEIL REQUIS SUIVANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2017-303 ET 2019-318 AINSI QUE SOUS L'ARTICLE 25 DE LA LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions des règlements numéro 2017-303 et 2019-318 ainsi que de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, il est déposé devant les membres du conseil de la MRC un rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance ordinaire.

2020-06-211

ADJUDICATION DU CONTRAT NUMÉRO 2020/001 POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX - DÉMOLITION ET CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ADMINISTRATIF

ATTENDU l'appel d'offres public numéro 2020/001 pour les services professionnels en architecture pour la conception de plans et devis et surveillance des travaux en lien avec la démolition et la construction d'un bâtiment administratif de la MRC au 142, rue Dufferin à Granby;

ATTENDU que deux soumissionnaires ont déposé une soumission conforme;

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'analyse de ces offres en fonction des critères d'évaluation établis par la résolution numéro 2020-02-060 et qu'il recommande au conseil d'adjuger le contrat au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final, à savoir Favreau Blais Architectes inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

1. D'adjuger le contrat numéro 2020/001 à Favreau Blais Architectes inc., soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, sur la base du prix forfaitaire indiqué à sa soumission totalisant un montant de 525 000 \$, plus taxes applicables;
2. D'assumer les coûts de ce contrat par un montant de 500 000 \$ à même les quotes-parts reliées à la partie 1 du budget pour l'année 2020 et les coûts excédant ce montant à même le poste budgétaire « revenus reportés – siège social »;
3. De confirmer la composition du comité technique décrit au document d'appel d'offres;
4. D'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus.

2020-06-212

ADJUDICATION DU CONTRAT NUMÉRO 2020/002 POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIEURIE POUR LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX - DÉMOLITION ET CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ADMINISTRATIF

ATTENDU l'appel d'offres public numéro 2020/002 pour les services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis et surveillance des travaux en lien avec la démolition et la construction d'un bâtiment administratif de la MRC au 142, rue Dufferin à Granby;

ATTENDU que deux soumissionnaires ont déposé une soumission conforme;

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'analyse de ces offres en fonction des critères d'évaluation établis par la résolution numéro 2020-02-061 et qu'il recommande au conseil d'adjuger le contrat au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final, à savoir Les Services EXP inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement :

1. D'adjuger le contrat numéro 2020/002 à Les Services EXP inc., soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, sur la base du prix forfaitaire indiqué à sa soumission totalisant un montant de 635 000 \$, plus taxes applicables;
2. D'assumer les coûts de ce contrat par un montant de 448 815 \$ à même le poste budgétaire « revenus reportés – siège social » et les coûts excédant ce montant à même le « surplus affecté – siège social »;
3. De confirmer la composition du comité technique décrit au document d'appel d'offres;
4. D'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus.

2020-06-213

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ — ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS D'INTERVENTION 2020-2021

Soumises : Priorités d'interventions pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a conclu une entente avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation octroyant une aide financière de 1 187 867 \$ pour l'année 2020-2021 dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2;

ATTENDU qu'en vertu des modalités du Fonds, la MRC de La Haute-Yamaska doit établir et adopter ses priorités d'intervention pour l'utilisation des sommes précitées et les rendre publiques sur son site Web;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'établir les priorités d'interventions décrites ci-dessous pour l'année 2020-2021 et de les diffuser dans le site Web de la MRC et auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

DÉVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL

1. Poursuivre les services d'accompagnement à l'entrepreneuriat et aux entreprises;
2. Supporter les entreprises en recherche de financement via le Fonds local d'investissement;
3. Offrir un soutien au démarrage d'entreprises innovantes avec le Fonds filières structurantes;
4. Élargir le bassin de clientèle scolaire ayant accès à la formation aux valeurs entrepreneuriales.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

5. Déployer le soutien au développement touristique sur une base MRC;
6. Développer et accroître le tourisme cyclable;
7. Développer le réseau des Haltes gourmandes et les marchés publics.

PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8. Compléter l'élaboration du plan de développement de la zone agricole et amorcer sa mise en œuvre;
9. Définir les orientations stratégiques de développement local pour l'avenir de la MRC.

MOBILISATION DES COMMUNAUTÉS ET DÉVELOPPEMENT RURAL

10. Maintenir et renforcer la vitalité sociale des communautés;
11. Participer à la mobilisation des communautés rurales.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

12. Assurer une veille quant aux opportunités d'établir de nouvelles ententes sectorielles de développement local et régional avec le gouvernement;
13. Encourager le développement de projets ayant un rayonnement territorial admissible au financement du Fonds d'appui au rayonnement des régions;
14. Collaborer à la démarche de Vision attractivité Cantons-de-l'Est.

IMMIGRATION

15. Soutenir l'offre d'accueil auprès de la population immigrante.

PATRIMOINE

16. Appuyer la conservation du patrimoine.

2020-06-214

PROJET DE POSITIONNEMENT ET DE DÉPENSES DES HALTES GOURMANDES POUR L'ÉTÉ 2020

Soumise : Prévion des dépenses des Haltes gourmandes – Été 2020

ATTENDU que le Plan d'action du Réseau des Haltes gourmandes en Haute-Yamaska 2019-2021 prévoit des actions pour faire reconnaître et croître le positionnement du réseau;

ATTENDU qu'il y a lieu de réorienter le positionnement et les activités du Réseau des Haltes gourmandes dans le cadre de la crise de la COVID-19 en se positionnant spécifiquement localement pour en faire la référence en termes d'achat local et d'expérience agrotouristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska autorise les actions promotionnelles de l'été 2020 telles que soumises pour un montant de 33 115,35 \$, plus taxes applicables.

2020-06-215

OCTROI D'UN BUDGET ADDITIONNEL À LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT RÉCRÉO-TOURISTIQUE DE LA HAUTE-YAMASKA (C.A.R.T.H.Y.) INC. POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU la résolution du conseil d'administration de la Corporation d'aménagement récréo-touristique de la Haute-Yamaska (C.A.R.T.H.Y.) inc. en date du 3 juin 2020 demandant à la MRC une aide financière additionnelle afin de combler un manque à

gagner de 24 384 \$ relié aux coûts additionnels rattachés à la COVID-19;

ATTENDU que les mesures reliées à la COVID-19 ont pour effet d'augmenter l'achalandage du réseau cyclable et qu'il est important qu'un budget suffisant pour assurer la sécurité des usagers soit disponible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1. D'octroyer une aide financière additionnelle de 24 384 \$ à la Corporation d'aménagement récréo-touristique de la Haute-Yamaska (C.A.R.T.H.Y.) inc. pour l'année 2020 pour couvrir le manque à gagner actuel engendré par la COVID-19;
2. D'acquitter cette dépense à même le poste budgétaire « surplus non affecté à l'ensemble ».

2020-06-216

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ VISANT L'ANALYSE DE LA POSSIBILITÉ ET DE LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE, ORGANISATIONNELLE ET TECHNIQUE D'UN PROJET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à la réalisation d'une étude quant à l'optimisation des ressources de certains services de sécurité incendie, la MRC de La Haute-Yamaska demande des offres de services professionnelles d'un consultant pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant l'analyse de la possibilité et de la viabilité économique, organisationnelle et technique d'un projet de coopération intermunicipale en sécurité incendie;

ATTENDU que le mandat consiste à effectuer tous les travaux nécessaires pour l'élaboration du projet d'optimisation requis pour six municipalités membres de la MRC, à savoir Roxton Pond, Saint-Joachim-de-Shefford, Sainte-Cécile-de-Milton, canton de Shefford, village de Warden et Waterloo. Les services de sécurité incendie inclus dans ce projet sont Roxton Pond/Sainte-Cécile-de-Milton, Shefford et Waterloo;

ATTENDU qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres public afin d'obtenir des services professionnels qui consisteront sommairement à effectuer tous les travaux, inventaires, analyses, diagnostics, recherches, sondages, rencontres et autres tâches requises à l'élaboration de l'étude d'opportunité. Le mandat doit aussi couvrir l'élaboration d'une série d'actions qui permettra de respecter les obligations du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour ces municipalités et d'atteindre les objectifs qui y sont établis tout en offrant une protection de qualité à la population du territoire, et ce, à un coût juste et équitable;

ATTENDU qu'il y a lieu de déterminer les critères d'évaluation et de pondération sur lesquels seront jugées les offres de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement :

1. De lancer un appel d'offres public avec un mode d'adjudication à deux étapes (qualité, prix) afin de mandater un consultant pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant l'analyse de la possibilité et de la viabilité économique, organisationnelle et technique d'un projet de coopération intermunicipale en

sécurité incendie pour les municipalités de Roxton Pond, Saint-Joachim-de-Shefford, Sainte-Cécile-de-Milton, canton de Shefford, village de Warden et Waterloo;

2. D'établir que les offres soumises soient évaluées en fonction de la grille d'évaluation suivante et que, s'il y a égalité dans le nombre de points attribués aux soumissions finales par le comité de sélection, le critère applicable pour trancher toute égalité est le plus bas prix proposé :

1.	Expérience du soumissionnaire (20 points)
	<p>Pour un maximum de 20 points : nombre de mandats comparables, réalisés par le soumissionnaire depuis 2010 inclusivement, selon le barème suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 mandats et plus (20 points); • 1 à 4 mandats (4 points par mandat); • 0 mandat (0 point).
2.	Expérience du chargé de projet (20 points)
	<p>Pour un maximum de 20 points : nombre de mandats comparables réalisés par le chargé de projet depuis 2010 inclusivement, agissant à ce titre (fonction de chargé de projet ou l'équivalent) et pour des mandats comparables, selon le barème suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 mandats et plus (20 points); • 1 à 4 mandats (4 points par mandat); • 0 mandat (0 point).
3.	Structure et expertise des autres membres de l'équipe assignés au projet (20 points)
	<p>Pour un maximum de 20 points : évaluation de la structure de l'équipe de travail et de l'expertise de chacun de ses membres, détenant une formation reliée à leur domaine respectif d'activités et une expérience générale pertinente pour ce type de mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Excellente (20 points); • Plus que satisfaisante (16 points); • Satisfaisante (14 points); • Insatisfaisante (6 points); • Insuffisante (0 point).
4.	Compétence et expérience de l'expert en analyse financière (20 points)
	<p>4.1 Pour un maximum de 15 points : évaluation de l'expérience pertinente de l'expert en analyse financière dans un contexte de diagnostic organisationnel et de restructuration de services issu d'un milieu municipal, selon le barème suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trois (3) projets pertinents (15 points); • Deux (2) projets pertinents (10 points); • Un (1) projet pertinent (5 points); • Aucun projet pertinent (0 point). <p>4.2 Pour un maximum de 5 points : évaluation de l'expérience pertinente du personnel qui assurera la relève en cas d'imprévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Excellente (5 points); • Plus que satisfaisante (4 points); • Satisfaisante (3 points); • Insatisfaisante (2 points); • Insuffisante (0 point).
5.	Approche préconisée (15 points)

	<p>5.1 Pour un maximum de 10 points : évaluation de l'approche préconisée en termes de planification du travail et des tâches à réaliser, de coordination des ressources impliquées, des réunions et autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Excellente (10 points); • Plus que satisfaisante (7 points); • Satisfaisante (5 points); • Insatisfaisante (2 points); • Insuffisante (0 point). <p>5.2 Pour un maximum de 5 points : évaluation de l'efficience et du caractère réaliste de l'échéancier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Excellente (5 points); • Plus que satisfaisante (4 points); • Satisfaisante (3 points); • Insatisfaisante (1 point); • Insuffisante (0 point).
6.	Qualité du document de soumission (5 points)
	<p>Pour un maximum de 5 points : évaluation de la clarté et de la précision de la soumission :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Excellente (5 points); • Plus que satisfaisante (4 points); • Satisfaisante (3 points); • Insatisfaisante (1 point); • Insuffisante (0 point).

2020-06-217

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR 2019

Soumis : Rapport annuel du Service d'évaluation pour l'année 2019.

Sur une proposition de M. le conseiller Philip Tétrault, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement d'accepter le 37^e rapport annuel du Service d'évaluation tel que soumis.

2020-06-218

AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA AU CONTRAT DE PRÊT POUR LE PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

ATTENDU que des fonds additionnels peuvent être prêtés à la MRC dans le cadre du Programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU les besoins exprimés par les petites et moyennes entreprises du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant à signer un addenda au contrat de prêt pour le Programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises aux fins de recevoir des fonds additionnels du gouvernement du Québec et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

Note :

PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020.

2020-06-219

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. le conseiller Philip Tétrault, appuyée par le M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de lever la séance à 19 h 26.

(signé)

Mme Judith Desmeules,
directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

(signé)

M. Paul Sarrazin, préfet